

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 9 novembre 2015

Présents :

Franck RAYNAL - Éric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Pierrick LAGARRIGUE - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Irène MONLUN	procuration à Isabelle DULAURENS
Fatiha BOUAKKAOUI	procuration à Stéphane MARI
Betty DESPAGNE	procuration à Dominique DUMONT
Didier SARRAT	procuration à Philippe DESPUJOLS
Charles ZAITER	procuration à Jean-Louis HAURIE

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 28 septembre 2015

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2015 318 : Création de services communs - Convention de création de services communs et contrat d'engagement entre la commune de Pessac et Bordeaux Métropole - Décision et autorisations de signatures

Le Conseil Municipal, décide :

- d'autoriser, à compter du 1^{er} janvier 2016, la création de services communs avec Bordeaux Métropole pour les domaines suivants :
 - Finances
 - Commande publique
 - Affaires juridiques et documentation
 - Ressources humaines
 - Bâtiments : petits travaux, entretien courant, intervention d'urgence (régie)
 - Moyens généraux : magasin
 - Stratégie immobilière et foncière
 - Numérique et systèmes d'information
 - Fonctions transversales : prévention
 - Investissements sur le domaine public
 - Gestion du domaine public
 - Cadre de vie, urbanisme et autorisations d'occupation des sols
 - Animation économique
 - Transports
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de création de services communs annexée à la délibération

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement annexé à la délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, EL KHADIR, DESPAGNE, TOURNEPICHE, CURVALE et MM. HAURIE, SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, ZAITER

aff n°DEL2015 319 : Désignation du représentant de la commune au Conseil de la vie de campus de l'Université de Bordeaux

Le Conseil Municipal désigne Monsieur François SZTARK en qualité de représentant de la commune au sein du Conseil de Campus de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, EL KHADIR, DESPAGNE, TOURNEPICHE, CURVALE et MM. HAURIE, SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, ZAITER

aff n°DEL2015 320 : Exercice 2015 - Répartition n°7 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau joint en annexe à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mmes TRAUTMANN, THIEBAULT, LOUNICI, JUILLARD, DEBAULIEU, TOURNEPICHE et MM. BENEYTOU, LANDREAU, MAGES, YAHMDI, BOLZEC, BOSCH, RAUTUREAU ne prennent pas part au vote.

aff n°DEL2015 321 : Travaux d'entretien et de réparation du patrimoine bâti de la commune de Pessac - Attribution des marchés

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés comme suit :

lot n° 1 – Électricité attribué à Société SPIE SUD-OUEST SAS, mandataire du groupement conjoint, Rue Alfred de Musset ZA de Thouars 33400 TALENCE pour un montant minimum de 25 000,00 € H.T. et un montant maximum de 150 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 2 – Peinture – Revêtements muraux – Sols souples attribué à SARL MTX 42, rue Aladin MIQUEAU 33320 EYSINES pour un montant minimum de 35 000,00 € H.T. et un montant maximum de 180 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 3 – Plâtrerie – Faux-plafond – Menuiserie intérieure attribué à SARL MTX 42, rue Aladin MIQUEAU 33320 EYSINES pour un montant minimum de 15 000,00 € H.T. et un montant maximum de 80 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 4 – Serrurerie attribué à SARL AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE (ASP) 20, avenue Antoine Becquerel 33600 PESSAC pour un montant minimum de 15 000,00 € H.T. et un montant maximum de 110 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 5 – Étanchéité des toitures attribué à TEBAG SARL 11, rue Dumonteil 33000 BORDEAUX pour un montant minimum de 25 000,00 € H.T. et un montant maximum de 150 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 6 – Couverture et zinguerie des toitures attribué à SARL GALLEGU 4 bis, rue de la Moune 33310 LORMONT pour un montant minimum de 25 000,00 € H.T. et un montant maximum de 180 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 7 – Travaux d'entretien des bacs, fosses et réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées attribué à SANITRA FOURRIER 8, rue André DOUSSE 33700 MERIGNAC pour un montant minimum de 15 000,00 € H.T. et un montant maximum de 50 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

lot n° 8 – Plomberie - Chauffage attribué à SARL AQUITAINE SERRURERIE PLOMBERIE (ASP) 20, avenue Antoine Becquerel 33600 PESSAC pour un montant minimum de 15 000,00 € H.T. et un montant maximum de 80 000,00 € H.T. pour la période initiale. Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

- déclare que les crédits seront inscrits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015 322 : Accessibilité des personnes handicapées - Validation de l'Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal :

- approuve l'engagement de la Ville de Pessac dans l'élaboration d'un Agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public dont elle est propriétaire,
- valide l'Agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public selon le planning d'actions de mise en accessibilité annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'Agenda d'accessibilité programmée de la commune et à signer tous les documents s'y rapportant,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015 323 : Avenue Jean Jaurès entre la rue du Pin Vert et l'avenue Chateaubriand - Enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention et le plan de financement.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ORANGE correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie avenue Jean Jaurès portion comprise entre la rue du Pin Vert et l'avenue Chateaubriand.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015 324 : Requalification de l'allée Radio - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention, le contenu de la mission et les modalités de financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de l'allée Radio,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Bordeaux Métropole,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015 325 : Requalification de l'avenue Jean Jaurès - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention, le contenu de la mission et les modalités de financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de l'Avenue Jean Jaurès sur le tronçon compris entre la Rue Chateaubriand et la Rue du Pin Vert
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Bordeaux Métropole

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_326 : 1ère révision du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole - Avis sur le projet arrêté du PLU 3.1

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable, assorti des modifications précisées ci-dessus et inscrites dans les documents annexés, sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole valant PLH et PDU.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Mmes DEBAULIEU, DUMONT, EL KHADIR, DESPAGNE, TOURNEPICHE, CURVALE et MM. HAURIE, SARRAT, DUBOS, DESPUJOLS, ZAITER Monsieur Jean-Pierre BERTHOMIEUX ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2015_327 : Acquisition d'un terrain - Propriété de l'indivision FRAISSE sise 102 avenue Roger Chaumet

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de la parcelle propriété de l'indivision FRAISSE aux conditions mentionnées dans la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_328 : SARL ARTS ET REGARDS - Renouvellement du bail commercial

Le Conseil Municipal :

- autorise la signature du renouvellement du bail commercial avec la SARL ARTS ET REGARDS aux conditions mentionnées dans la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_329 : Centre administratif Georges Pompidou - Avenant n°1 au bail administratif entre la Commune et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n°1 au bail administratif conclu avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_330 : Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants

Le Conseil Municipal :

- désigne M. Thierry CRETEUR comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour les trois catégories qui la composent ;
- 1^{ère} catégorie : exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques ;
- 2^{ème} catégorie : producteurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de tournées ;
- 3^{ème} catégorie : diffuseurs de spectacles qui ont la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles, et les entrepreneurs de

tournées.

- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer les actes consécutifs à cette désignation et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_331 : Programme CAP'ARCHEO - Avenant à la convention triennale

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant à la convention entre la Ville de Pessac et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine, le Rectorat de l'Académie de Bordeaux, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et l'association Cap'Sciences
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_332 : Festival Arts & Sciences FACTS - Spectacle Particuloscope le 24 novembre 2015 - Convention de co-organisation entre la Ville de Pessac et l'Université de Bordeaux

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention de co-organisation entre l'Université de Bordeaux et la Ville de Pessac,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_333 : Bibliothèques - Saison culturelle 2015/2016 - Partenariat entre la Ville de Pessac et les associations A COSMOPOLITAINE et NEUROCAMPUS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat portant sur les actions décrites ainsi que tout document se rapportant à l'ensemble de cette programmation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_334 : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage des Ecoles Laïques de Pessac (PELP)

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Patronage des Écoles Laïques de Pessac dont le projet est joint à la présente délibération.
- attribue une subvention d'un montant de 86 640 € pour l'activité de l'association dans le cadre des ateliers éducatifs mis en place dans les écoles de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2015_335 : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'école Jeanne d'Arc Assomption pour le versement de la participation communale,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association de Gestion des Établissements Assomption.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Pascale PAVONE ne prend pas part au vote.

aff n°DEL2015_336 : Mise en place d'un Club Nature par l'association Ecosite du Bourgailh

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention avec l'association Ecosite du Bourgailh relative à la création de son activité « Club Nature ».
- autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les différents documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jérémie LANDREAU ne prend pas part au vote.

La séance est levée à 22h00.